

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 11 avril 2018, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Mme Sonia Tremblay est absente.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Octroi d'un contrat à P.E. Pageau Inc. pour la réfection du rang Saint-Édouard, de la route Blais, de la route Viger et une partie de la route Laverdière;
- Octroi d'un contrat à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. pour la mise en place d'une couche de base de pavage sur une partie du rang Saint-Édouard et sur la rue des Entreprises.

86-04-2018

OCTROI D'UN CONTRAT À P.E. PAGEAU INC. POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-ÉDOUARD, DE LA ROUTE BLAIS, DE LA ROUTE VIGER ET UNE PARTIE DE LA ROUTE LAVERDIÈRE :

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection du rang Saint-Édouard, de la route Blais, de la route Viger et une partie de la route Laverdière cet été;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 20 mars 2018;

Considérant que 5 soumissions ont été déposées le 6 avril 2018, soient :

Nom du soumissionnaire	Sous-total	TPS	TVQ	Prix Total
P.E. Pageau Inc.	1 926 765.50 \$	96 338.28 \$	192 194.86 \$	2 215 298.64 \$
Les Entreprises Lévisiennes	2 034 785.85 \$	101 739.29 \$	202 969.89 \$	2 339 495.03 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	2 035 594.56 \$	101 779.73 \$	203 050.56 \$	2 340 424.85 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	2 093 456.10 \$	104 672.81 \$	208 822.24 \$	2 406 951.15 \$
Pavage U.C.P. Inc.	2 285 938.60 \$	114 296.93 \$	228 022.38 \$	2 628 257.91 \$

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité accorde, conditionnellement à la réception par la Municipalité d'une lettre d'annonce signée par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et

à la signature d'une entente confirmant les engagements de chacun dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, le contrat pour la réalisation, cet été, des travaux de réfection du rang Saint-Édouard, de la route Blais, de la route Viger et une partie de la route Laverdière à l'entreprise ayant la soumission la plus basse conforme, soit à P.E. Pageau Inc., au prix de 1 926 765.50 \$ plus les taxes conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission.

Que la Municipalité avise P.E. Pageau Inc., dès la réception de la lettre d'annonce signée par le Ministre et la signature de l'entente mentionnée précédemment, que la condition est levée et que les travaux peuvent être réalisés.

87-04-2018

OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC. POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COUCHE DE BASE DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU RANG SAINT-ÉDOUARD ET SUR LA RUE DES ENTREPRISES :

Considérant que la Municipalité souhaite effectuer des travaux de mise en place d'une couche de base de pavage sur une partie du rang Saint-Édouard et sur la rue des Entreprises;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 22 mars 2018;

Considérant que 8 soumissions ont été déposées le 10 avril 2018, soient :

Nom du soumissionnaire	Sous-total	TPS	TVQ	Prix Total
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	292 588.70\$	14 629.44 \$	29 185.72 \$	336 403.86 \$
Construction Abénakis Inc.	321 817.84 \$	16 090.89 \$	32 101.33 \$	370 010.06 \$
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	345 927.50 \$	17 296.38 \$	34 506.27 \$	397 730.15 \$
P.E. Pageau Inc.	354 481.00 \$	17 724.05 \$	35 359.48 \$	407 564.53 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	357 008.99 \$	17 850.45 \$	35 611.65 \$	410 471.09 \$
Pavage F&F Inc.	369 153.40 \$	18 457.67 \$	36 823.05 \$	424 434.12 \$
Nasco Inc.	369 383.00 \$	18 469.15 \$	36 845.95 \$	424 698.10 \$
Pavage U.C.P. Inc.	370 057.63 \$	18 502.88 \$	36 913.25 \$	425 473.76 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité octroi le contrat pour la mise en place d'une couche de base de pavage sur une partie du rang Saint-Édouard et sur la rue des Entreprises à l'entreprise ayant la soumission la plus basse conforme, soit Construction B.M.L., Division Sintra Inc., pour un montant de 292 588.70 \$ plus les taxes conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière